

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation Le 03 septembre 2026	
	
EFFECTIF LEGAL :	23
EFFECTIF EN EXERCICE :	23
EFFECTIF VOTANT :	22

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à dix-neuf heure, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à l'espace Masselot, sous la présidence de Vincent DUCOURAU, maire de Capinghem,

Étaient présents DUCOURAU Vincent, WIDHEN Thierry, HAUTCOEUR Sophie, TRICOIT Antoine, CATTOEN Eugénie, LAURENCE Sandrine, VAN LAETHEM Francis, BOITELLE Philippe, OUDAERT Ghyslaine, TRAPASSO Graziella, PUJOL Lionel, VASSEUR Etienne, DENUÉ Natacha, DE BOIS Amandine, DIDDEN Allison, CAPILLIEZ Mickael, INGOUF François, FEDERICO Louis.

Étaient absents : BILLOIR Marianne.

Ont donné pouvoir : LIETARD Guillaume pouvoir à HAUTCOEUR Sophie, FICHELLÉ Marie-Claude pouvoir à TRICOIT Antoine, LACRAMPE Thibault pouvoir à WIDHEN Thierry, PRUVOST Ingrid pouvoir à CATTOEN Eugénie.

Quorum : Atteint

Secrétaire de séance : FEDERICO Louis

OBJET : Modification de la composition de la Commission d'appel d'offres

Numéro de la délibération : CM260910_D02

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-5, L.1414-2 et L.2121-21,

Vu la délibération n° CM2603-D07 du 21 mars 2026 portant création des commissions municipales permanentes et désignation de leurs membres,

Considérant que la Commission d'appel d'offres est composée du Maire ou de son représentant, président, et de trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que la composition de la Commission d'appel d'offres fixée par la délibération n° CM2603-D07 du 21 mars 2026 comporte actuellement deux membres titulaires et deux membres suppléants,

Considérant qu'il convient de mettre la composition de la Commission d'appel d'offres en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier la composition de la Commission d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE :

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le 25 SEP. 2026

S²LO

ID : 059-215901281-20260910-CM260910_D02-DE

- De modifier la composition de la Commission d'appel d'offres fixée par la délibération n° CM2603-D07 du 21 mars 2026 ;
- De fixer la composition de la Commission d'appel d'offres comme suit :

Président :

- Vincent DUCOURAU, Maire

Membres titulaires :

- Thierry WIDHEN
- Thibaut LACRAMPE
- Mickaël CAPILLIEZ

Membres suppléants :

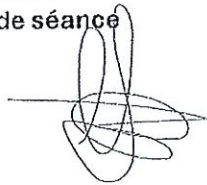
- Étienne VASSEUR
- Louis FEDERICO
- Francis VAN LAETHEM

- De préciser que les autres dispositions de la délibération n° CM2603-D07 du 21 mars 2026 demeurent inchangées.

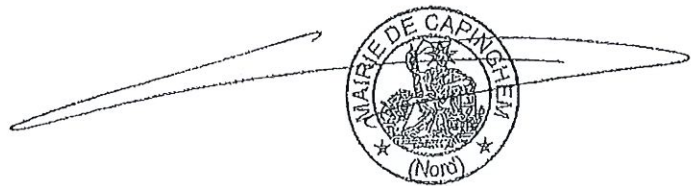
Résultat du vote : Pour : 22 Contre : Abstention : Unanimité : Oui

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et
an ci-dessus mentionné,

Louis FEDERICO
Secrétaire de séance



Vincent DUCOURAU
Maire de Capinghem



23 SEP. 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le

CM260910_D02 -- Modification de la composition de la Commission d'appel d'offres